

Déclaration SNUipp/FSU42

CAPD du 4 JUILLET 2019



MOUVEMENT

Pour le second mouvement, comme pour le premier, la précipitation du calendrier a rendu les opérations du mouvement délicates pour les services et les organisations syndicales, et, malgré un travail commun, des erreurs de saisie et de vérification n'ont pu être évitées. Habituellement, la DIPER a un temps raisonnable pour les vérifications indispensables au bon déroulement des opérations. Malgré cela, les nominations ont pu avoir lieu avant les congés, la publication du SNUipp a permis aux collègues de prendre contact avec les écoles. L'année prochaine, il faudra impérativement retrouver un calendrier habituel qui laisse à tous le temps de travailler correctement. La présence des organisations syndicales lors de l'affectation des TRS a permis de nommer les collègues en toute transparence, elle ne peut être remise en cause. Le groupe de travail en automne nous permettra de discuter de tous les points à améliorer, nous différons le bilan de ce mouvement à ce groupe de travail, la CAPD de ce jour ne permettrait pas d'avancer sur les solutions à envisager.

En revanche, le SNUipp-FSU42 souhaite connaître les dernières nominations suite aux appels à candidatures. Nous notons cette année une difficulté particulière pour les postes de CPC ASH, nous n'en comprenons pas la raison, avez-vous une explication ?

Le Snuipp-FSU42 souhaite également les postes non pourvus en RASED.

INEAT-EXEAT

Comme l'an dernier, l'ensemble des exéats a été accordé dans la Loire ce qui est un point de satisfaction. De manière générale, la mobilité géographique des PE et des instituteurs est très problématique et malgré les demandes réitérées au plan national par le SNUipp-FSU, les perspectives d'amélioration sont encore peu nombreuses à l'heure actuelle.

HORS CLASSE

Comme nous l'avons déjà souligné à de nombreuses reprises, nous pensons que ce passage à la hors-classe devrait être fondé sur la seule ancienneté générale des services et non pas sur un « avis DASEN » dont les contours sont flous et les explications approximatives. Le SNUipp/FSU 42 demande depuis l'an dernier que les avis donnés sans Rendez-Vous Carrière puissent être revus. Les collègues sont restés dans l'attente avec des réponses très contradictoires et tardives. C'est incompréhensible et injustifié.

Concernant les discriminants à barème équivalent, le SNUipp/FSU 42 avait demandé comme critère premier l'AGS et la disparition de l'ancienneté dans le corps. Cette seconde revendication a

bien été prise en compte en 2018 ; cependant l'échelon reste pour l'instant le premier discriminant, pénalisant de fait les anciens instituteurs entrés dans le corps des PE par liste d'aptitude. Le protocole PPCR a garanti le déroulement de carrière sur deux grades, et le gouvernement actuel a confirmé cet engagement. La seule solution pour réparer cette rupture d'égalité est de prendre en compte l'AGS comme premier discriminant. Pour exemple, cette année, 17 agents auraient été promus si l'AGS avait été retenue comme premier critère. Ils ont tous un avis « très satisfaisant », ils font partie des personnels ayant le plus d'ancienneté (entre 26 et 33 ans d'AGS).

Le SNUipp/FSU 42 redemande que l'AGS soit le discriminant premier : cette année l'Ain et le Rhône l'ont acté. Nous demandons le même traitement pour l'ensemble de l'Académie, d'autres départements sont sur le même calcul : le 17, 04, 91, 39. Le SNUipp-FSU42 demande un groupe de travail rapidement à la rentrée pour rediscuter et convaincre de l'importance de cette revendication. L'année dernière le SNUipp-FSU avait pu obtenir au dernier moment des avancées en faisant transformer une CAPD en GT. Cette année, ici, comme pour le mouvement, le calendrier précipité et tardif ne nous a pas permis de faire les constats, les vérifications à temps.